

DOSSIER N° DP 38545 25 10046

Déposé le 31/03/2025

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 02/04/2025

Par LMC WORLD représentée par
BENHADJ Karim

demeurant 24 Rue Lamartine
38320 Eybens

pour Installation de panneaux
photovoltaïques noires sur la
toiture

sur un terrain sis 7a Allée des Plantées 38450 VIF

Cadastré BW127

Superficie du terrain 1 099 m²

DESTINATION

Habitation

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1, R 421-14 et suivants ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422.1 et suivants ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) de la Commune de VIF approuvé le 17 juillet 2002 et révisé le 21 août 2006 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole approuvé le 20 décembre 2019, la modification simplifiée n°1 approuvée le 2 juillet 2021, les mises à jour des 28 mai 2020, 1er mars 2021, 22 avril 2022, 10 mars 2023, 28 juillet 2023 et le 8 mars 2024 et la modification n°1 approuvée le 16 décembre 2022 et la modification n°2 approuvée le 5 juillet 2024 ;
Vu le mail émanant de la SASU LMC WORLD en date du 23 avril 2025, demandant le retrait de la déclaration préalable n° 38545 25 1 0046,

ARRETE

Article 1 : Sur demande du pétitionnaire, la déclaration préalable susvisée est retirée.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au pétitionnaire par LRAR ou remise en mains propres faisant courir le délai de recours gracieux de deux mois et, à défaut, de recours contentieux de deux mois, en vue de saisir le tribunal Administratif de la contestation du présent arrêté.

Fait à VIF, le 12 MAI 2025

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
à l'Aménagement du territoire,
à l'Agriculture et aux Risques sanitaires

Jacques DECHENAUX